



HONORAIRES DE L'AGENCE ROCHAIS IMMOBILIER

VENTES

Honoraires à la charge de l'acquéreur.

- ⇒ Base de 6% TTC sur le net vendeur pour un mandat simple.
- ⇒ Base de 5% TTC sur le net vendeur pour un mandat exclusif.
- ⇒ Minima de 6 000 euros TTC quel que soit le mandat.

LOCATIONS

Local à usage d'habitation, mixte ou meublé (soumis à la loi n°89-462 du 6 juillet 1989) :

Nouveau dossier de location :

- Mission de location classique : Honoraires identiques à la charge du locataire et du bailleur, soit :
 - ⇒ Pour l'entremise, la négociation, la visite, le dossier et le bail : 8 € TTC / m²
 - ⇒ Pour l'état des lieux d'entrée (EDL E) : 3 € TTC / m²
- Autres missions exceptionnelles :
 - ⇒ Etude de solvabilité d'un dossier, seul : 4 € TTC / m² (à répartir 50% bailleur et 50% preneur)
 - ⇒ Mission de location sans bail ni EDL : 9 € TTC (à répartir 50% bailleur et 50% preneur)
 - ⇒ Etude de solvabilité et rédaction du bail, sans mission de location, ni EDL : 10 € TTC (à répartir 50% bailleur et 50% preneur)
 - ⇒ Etat des lieux de sortie (EDL S) : 6 € TTC / m² à la charge du bailleur.

Renouvellement de dossier de location :

- Mission de location classique : Honoraires identiques à la charge du locataire et du bailleur, soit :
 - ⇒ 15 % TTC, sur le total annuel des loyers chargés
(7,5 % TTC à la charge du bailleur et 7,5 % TTC à la charge du locataire)

Avec les plafonds suivants pour le locataire :

- ⇒ 8 € / m² habitables (sauf zone tendue : 10 ou 12 € / m²), pour l'entremise, la négociation, la visite, le dossier et le bail, soit ¾ de la prestation.
- ⇒ 3 € / m² habitables, pour l'état des lieux d'entrée soit ¼ de la prestation.

Autres missions : sur devis.

Local à usage professionnel ou commercial :

- ⇒ Honoraires de location : 2 mois de loyer hors charge, à la charge du preneur des lieux.